

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 2 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29 juillet 2024

Objet
N° 24/05/04
Travaux de gros entretien - reconstruction de l'éclairage public

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

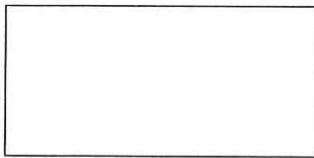
Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence optionnelle « éclairage public » est transférée pour sa partie « investissements » au SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) depuis 2013, suite à modification des statuts de cette structure. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic de l'éclairage public a été effectué. Les conclusions de l'étude font apparaître qu'un programme de travaux est à envisager, concernant notamment :

- La maîtrise des durées d'allumage et de la puissance de l'éclairage,
- Le remplacement des luminaires dont l'efficacité énergétique est insuffisante.

Le coût d'ensemble de la première tranche de cette opération est évalué à 30 222.82€ TTC, avec une participation financière de la commune s'élevant à 17 820.32€ et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 3% du montant de la dépense, soit 906.68€, concernant les frais généraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après délibéré avec une abstention et 6 voix pour :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - D'un montant global estimé à : 30 222,82 €
 - Avec une participation financière communale s'élevant à : 17 820,32 €
 - Et des frais généraux s'élevant à : 906,68 €,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 725.34 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette



participation interviendra
première facture de trava
prévisionnel, soit 14 256.2
décompte définitif.

Envoyé en préfecture le 08/08/2024
après la réception par le SYANE de la
Reçu en préfecture le 08/08/2024
Publié le
à concurrence de 80 % du montant
66. Le solde sera régularisé lors du
ID : 074-217402908-20240802-24_05_04-DE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 08/08/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/08/2024
Notifié ou publié le : 08/08/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches